



Personnes présentes :

Mme MANTION : conseillère municipale déléguée à l'éducation,
Mmes METTEY, LAMBOLEY, AUBRY, PERNEY BOLOT et Mrs GENESTIER et VILLEMINEY :
représentants de parents d'élèves,
Mmes COMBEBIAS, COLLIN, SIENER, MELOT et M. POIROT : enseignants,
Excusés : Mme RABA : Inspectrice de l'éducation nationale, M. BURGHARD : maire de Luxeuil-les
Bains, Mme BAVARD : adjointe à l'éducation Mme FOUQUET DDEN, ET Mme HAUERT :
enseignante de l'UE

Accueil

Présentation des personnes. Bienvenue à tous les parents élus dans l'équipe des représentants de parents d'élèves.

1. Le conseil d'école

Dans un conseil d'école, aucune situation personnelle ne doit être abordée. Le conseil d'école vote le règlement intérieur et donne son avis sur le fonctionnement de l'école en général. Comme par exemple sur les projets de l'école, les projets d'actions éducatives des classes, les activités post et périscolaires, l'hygiène, les conditions de fonctionnement matériel et financier, l'utilisation des moyens alloués, l'utilisation des locaux scolaires, les conditions d'intégration d'enfants handicapés.

Les élections de représentants de parents d'élèves : 106 personnes inscrites sur la liste électorale. 74,53 % de participation. 79 votants, 20 bulletins blancs ou nuls et 59 suffrages exprimés.

Rappel du rôle des représentants de parents d'élèves : les parents élus doivent faciliter les relations entre les enseignants et les parents. Ils ne discutent pas de pédagogie. En revanche, leurs avis sont très précieux pour tout ce qui touche à la vie des élèves. Etre représentant de parents n'est pas toujours facile. Ce sont des partenaires pour les enseignants car ils apportent une autre vision de l'école et surtout ils se doivent de penser au collectif et à l'ensemble des enfants de l'école

Prochains conseils d'école : vendredi 16 février et vendredi 14 juin 2024 à 18h00

2. Effectifs

A la rentrée, 70 élèves sont inscrits : 10 PS, 10 MS, 6 GS, 12 CP, 10 CE1, 6 CE2, 9 CM1 et 7 CM2.

Les classes sont les suivantes : 1 classe maternelle à 26, 1 classe de CP-CE1 à 22, une classe de CE2-CM1-CM2 à 22.

Nous avons 56 familles à l'école du Mont Valot.

Cette année, nous accueillons encore une classe de l'IME en inclusion. Cet accueil est prévu le temps des travaux de l'école du Boulevard Richet.

11 enfants sont accueillis dans le cadre de ce dispositif.

3. Règlement intérieur et charte de la laïcité

Après lecture des modifications, le règlement intérieur est voté à l'unanimité. Il sera affiché à l'école avec la charte de la laïcité. Ces documents seront sur le blog et seront envoyés par courrier électronique aux parents. Les parents devront signer un accusé de réception disant qu'ils en ont pris connaissance dans les cahiers de liaison.

La charte de laïcité comporte quinze articles et explique le sens et les enjeux du principe de laïcité qui se vit au quotidien. Il est question des droits et des devoirs de chacun.

Les devoirs liés à la laïcité sont une garantie pour les parents et les élèves car la laïcité protège contre tout prosélytisme et contre toute publicité idéologique, religieuse et politique.

Elle s'apprécie dans la qualité du vivre ensemble, le respect de l'égalité entre les filles et les garçons, le refus des violences et des discriminations (art. 9 de la Charte).

4. Sécurité / Santé

Rappel du plan Vigipirate : les entrées sont filtrées. Seuls les parents ou responsables d'enfants de maternelle entrent dans la cour ou l'école (le matin pour aller dans la classe des maternelles et l'après-midi jusqu'à la salle de jeu). Les poussettes restent à l'extérieur de l'enceinte scolaire. Toute personne inconnue devra présenter ses papiers d'identité et ouvrir son sac s'il en porte un et ce jusqu'à nouvel ordre.

Le conseil d'école rappelle que les enseignants d'enfants d'âge élémentaire sont responsables des enfants jusqu'à la grille de l'école et que les enfants de maternelle sont remis à un responsable nommé désigné par écrit si ce n'est pas un parent.

Lorsqu'un élève quitte l'école en dehors des heures de sortie, le responsable qui récupère l'enfant doit compléter et signer le cahier des départs anticipés.

Exercice évacuation

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le **28 septembre**. Tous les élèves sont sortis rapidement. Après comptage et vérification des effectifs, l'exercice a duré moins de 2 mn.

Pour le dernier exercice, les parents suggèrent de le réaliser avec la présence des pompiers.

PPMS :

Ils ont été remis à jour. Nous avons un PPMS attentat, intrusion et un PPMS risques majeurs.

Les risques majeurs concernant notre école n'ont pas changé : les risques naturels (sismique et météorologique), les risques technologiques (transports de matières dangereuses et nuage toxique).

Pour une alerte de type risque majeur, les regroupements ont lieu dans le dortoir pour les élèves situés côté maternelle et en BCD pour les élèves côté élémentaire et salle périscolaire.

Le signal est et 3 coups de sifflets longs pour le PPMS risques naturels. Du matériel est prévu dans chaque lieu pour palier à l'urgence.

Pour une alerte de type attentat intrusion, les regroupements ont lieu dans chaque classe pour les élèves situés côté élémentaire et dans les dortoirs pour les élèves situés côté maternelle.

Le signal est la corne de brume pour le PPMS attentat-intrusion.

Dans tous les cas, chaque enseignant a un rôle dans la gestion de la crise.

Dès le retentissement du signal, fermer les lumières et les portes de sa classe, tirer les rideaux et rejoindre rapidement le lieu de confinement prévu. Chaque adulte vérifiera alors que tous les élèves du groupe sont présents et tous devront être en position de sécurité adaptée à la situation dans le silence jusqu'au signalement de la fin de l'alerte.

Les listes des élèves sont présentes dans les pochettes PPMS dans chaque lieu.

Cette année aura lieu un exercice académique PPMS risque naturels. Les familles seront informées en temps utile.

5. Vie scolaire :

La vie scolaire c'est la réussite de tous, au niveau des savoirs fondamentaux et du bien-être à l'école. Nous poursuivons encore cette année le travail engagé les années précédentes.

- Les 3 valeurs identifiées comme essentielles et indispensables il y a plusieurs années restent à consolider malgré les dispositifs pédagogiques déjà mis en place. Ces 3 valeurs sont : RESPECT - COMMUNICATION - COOPERATION.
- Une échelle du comportement est mise en place dans les classes de CE2-CM1-CM2. Selon son placement sur l'échelle, l'élève complète une fiche de réflexion ou obtient un diplôme de félicitations.
- Dans la classe des CP-CE1 il y a le lion du comportement et une fusée des émotions.
- Poursuite des messages clairs dans les classes élémentaires.
- Conseils de coop au sein des classes une fois par semaine ou par quinzaine selon les classes.
- Conseils de délégués prévus également. Les représentants des élèves élus le 13 octobre sont Alice et Cassandra en classe de CE2-CM1-CM2. La classe des CP-CE1 procèdera à cette élection après les vacances d'automne.

Rentrée. Bonne rentrée sans protocole sanitaire à proprement parler. Si un cas est signalé, il y a un signalement à faire auprès des services de la DSDEN et des parents des élèves inscrits dans la classe de l'élève positif au covid. Après disparition des symptômes, la personne (élève ou enseignant) peut revenir à l'école, et il est demandé de porter alors un masque pendant 7 jours suivant le diagnostic et si l'âge des élèves le permet. Seuls restent en vigueur les gestes barrière : lavage régulier des mains, aération des locaux et désinfection au moins une fois par jour des points de contact (portes, porte-manteaux, ...)

La maîtresse des maternelles propose un entretien individuel à tous les parents qui le souhaitent. Quelques parents ont demandé des rendez-vous individuels dans les autres classes. La classe de CP-CE1 utilise des fichiers en mathématiques et un manuel de lecture. Toutes les autres classes fonctionnent sans manuel.

Evaluations. Cahier de progrès en maternelle et LSU en ligne à partir du CP. Le LSU sera communiqué aux parents deux fois dans l'année (fin janvier et fin juin), ainsi que le cahier de progrès pour les PS, les MS et les GS.

Des évaluations nationales ont été effectuées en CP, CE1 et CM1 : tous les parents sont reçus individuellement pour échanger avec Mme Collin et Mme Combebias à propos des résultats.

Prise en compte des difficultés des classes : Suite à l'exposé de la situation à Mme L'inspectrice de la circonscription : Mme Raba, nous avons engagé une demande d'aide auprès de l'EMAS (Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation). Nous avons déjà eu une réunion avec la coordinatrice qui est venue faire une observation à l'école et qui pourra nous proposer des actions à mener auprès des élèves pour tenter de remédier à un certain nombre de difficultés. Par ailleurs, nous avons eu la chance de voir nommer un troisième remplaçant sur l'école. Ce qui a pour conséquence d'avoir un enseignant supplémentaire plus souvent. Cet enseignant intervient en priorité dans la classe de CP-CE1 ainsi que dans la classe de CM1-CM2.

Mme Jacquemin du pôle ressource climat scolaire de la DSDEN intervient dans la classe de CP-CE1 pendant 20 séances.

Dans la classe des CE2-CM1-CM2, Mme Lepaul, enseignante spécialisée va intervenir 20 séances pour développer l'empathie.

Deux jeunes vont intervenir dans le cadre de missions de service civique sur l'année scolaire.

Les langues.

L'anglais est enseigné de la GS au CM2.

L'allemand a repris cette année suite à la nomination d'une enseignante itinérante : Mme Céline Pradel, affectée pendant 3 h sur l'école. Les élèves de MS et GS bénéficient de 30 mn de cours, les élèves du CP au CM2 bénéficient de 45 mn de cours.

Aide aux enfants en difficultés. RASED : Une psychologue, Mme Grosjean peut être contactée par les enseignants ou par les parents au 03 84 40 45 24 ou au 07 66 16 03 52

Cette année, le RASED a été contacté pour plusieurs enfants. Mme Lepaul (enseignante spécialisée) ainsi que Mme Grosjean vont intervenir à l'école.

APC : le mardi de 16h30 à 17h30

Les équipes éducatives sont mises en place pour essayer d'adapter les parcours de chaque élève en fonction des difficultés rencontrées, qu'elles soient d'ordre comportementales ou d'apprentissage.

Projet d'école. Le suivi des actions du projet élaboré en 2022-2023 est présenté

Protocole pHARe (prévention du HARcèlement à l'école) : présentation du protocole de l'école.

Le harcèlement est maintenant un délit inscrit au code pénal. Dans le cadre de nos fonctions, les enseignants ne peuvent en aucun cas statuer sur un fait de harcèlement ou non, c'est la justice qui le fait.

Dans le cadre scolaire, les enseignants sont vigilants au bien-être à l'école de chacun des élèves et au climat scolaire des classes. Chaque situation conflictuelle entre élèves est prise en compte et traitée au mieux dans la classe.

En amont, chaque élève bénéficiera de 10h00 de sensibilisation et de travail sur les compétences psychosociales.

Le harcèlement en milieu scolaire présente 3 caractéristiques :

1. **La violence** : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
2. **La répétitivité** : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.
3. **L'isolement de la victime** : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

Si une telle situation est repérée par un enseignant ou signalée par un parent alors on applique le protocole d'intervention. Ce protocole est affiché à l'école.

L'éducation sexuelle à l'école : est inscrite dans le cadre institutionnel du code de l'éducation auquel nous sommes soumis.

A l'école élémentaire il ne s'agit pas d'une éducation explicite à la sexualité. Il s'agit d'une approche globale adaptée à l'âge des enfants.

A la maternelle, il s'agit de comprendre ses relations aux autres : exprimer ses émotions, les gérer, connaître son corps.

A l'élémentaire, les élèves vont apprendre

- à mieux se connaître,
- le respect de soi et d'autrui,
- l'égalité filles-garçons,
- identifier et exprimer ses émotions,
- comprendre ses relations aux autres,
- le vocabulaire de la règle et du droit : les droits de l'enfant (cycle 3)

cette année nous élaborerons des séances à partir des supports proposés par le ministère de l'éducation.

Projets pédagogiques

Nous poursuivons l'élaboration du projet patrimoine.

Pour compléter nos actions sur le thème du patrimoine végétal, nous avons contacté l'ONF qui devrait nous faire des propositions d'interventions.

La réalisation d'une exposition des travaux d'élèves sera reconduite en 2024.

Nos 3 volets habituels (citoyen, sportif et culturel) seront présents.

Volet citoyen :

- Élections de délégués d'élèves le 13 octobre. Les conseils de délégués seront mis en place à la deuxième période.
- Tenue dans chaque classe de conseils de coop deux fois par mois.
- Reprise des ateliers citoyens dès la deuxième période. Ils auront lieu le vendredi de 13h30 à 14h30. Une semaine sur deux, les enfants bénéficieront par cycle d'une séance de chorale pour les élèves de la GS au CM2. L'autre semaine, 7 ateliers seront organisés avec des groupes d'âge hétérogènes (de la GS au CM2) autour de thématiques liées à la citoyenneté. Si des parents le souhaitent, ils pourront intervenir auprès d'un groupe pour des activités d'activités manuelles.

Volet sportif :

- 10 séances de natation pour les CP-CE1 et les CE2-CM1-CM2 commenceront le mardi 5 décembre. Les informations et plannings seront donnés la semaine de la reprise des vacances d'automne
- Les rencontres sportives prévues dans le projet d'école auront lieu pour chaque cycle.
- Un cycle basket aura lieu au mois de mars pour les élèves de l'élémentaire.

Volet culturel :

- Le PEAC (Parcours Educatif Artistique et Culturel) se poursuit. C'est une mise en cohérence des enseignements et des actions éducatives avec un mélange de connaissances, de rencontres et de pratiques. Les élèves sont initiés aux divers langages de l'art. Le projet patrimoine contribuera à cet enrichissement culturel.

Divers projets et actions permettent de le compléter :

Pour les arts du visuels, « école et cinéma » pour toutes les classes.

Pour les arts du son : pratique de chant collective

Pour les arts du quotidien : arts visuels à partir d'objets de récupération (recyclage)

Pour les arts du vivant : réalisations autour du land art

Pour les arts de l'espace : observation de l'environnement plus ou moins proche selon l'âge des enfants.

Pour les arts du langage : des Haïkus, des poésies et de la littérature de jeunesse

- Spectacles côté cour : en attente de réponse.
- Participation au FICA (Festival International des Cinémas d'Asie) en janvier
- Participation au dispositif « école et cinéma » pour toutes les classes. Apprendre à lire les images et les comprendre 2 films pour les PS-MS-GS et 3 films du CP au CM2
- Participation aux spectacles JMF

Travail avec les partenaires de l'école

Collège des Thermes : projet math dans le domaine de la géométrie.

Il s'agit d'échanges d'énoncés qui permettront aux élèves de prendre conscience de la nécessité de la précision et de la maîtrise du lexique géométrique.

Bibliothèque municipale : exposition dans ses locaux et reprise de visites des classes.

A noter : la gratuité de l'adhésion pour tous les élèves de CP offerte par la mairie

Lire et faire lire : va reprendre à la rentrée de Toussaint le lundi et le jeudi de 16h30 à 17h30.

Sécurité civile : pour les CM2 éducation aux gestes de premiers secours en novembre

Communauté de commune : planning piscine.

ASCL : 6 séances de jeux de société sont prévues les 8, 15, 22, 29/01, 5/02 à l'école et nous nous rendrons sur place le 12 février.

6. Aspect financier

Les subventions municipales

1000 € en juin (4x250 € par classe) pour l'année 2022-2023

35 € par enfant et 20 € par élève d'élémentaire nous permettent d'acheter les fournitures de début d'année.

Coopérative scolaire

Bilan de l'année scolaire
2022-2023 :

| | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| Dépenses de l'année : 10413,79 € | Résultat de l'année : + 876.21 € |
| Recettes de l'année : 11290,00 € | |

Dépenses du mois de septembre : adhésion à l'OCCE, adhésion à la FOL et divers achats pour commencer l'année.

La coopérative est alimentée aussi par des actions ponctuelles proposées tout au long de l'année.

La réunion de préparation du marché de Noël a été fixée au vendredi 17 novembre à 18h00.

Il y aura une vente des photos individuelles et de fratrie en novembre et une vente des photos de groupe en fin d'année scolaire.

La vente de sapins en décembre aura lieu également.

7. Les travaux dans et autour de l'école

- Les travaux à réaliser sont indiqués régulièrement aux services techniques qui apportent une réponse le plus rapidement possible.
- L'effet positif de l'application de certaines règles sanitaires nous amène à les poursuivre même sans protocole : le lavage régulier des mains notamment. La continuité de l'approvisionnement en savon et serviettes en papier est appréciable.
- Des rideaux occultants ont été installés côté couloir dans toutes les classes. Merci.

Travaux demandés :

- Le lavabo de la classe de CM doit être débouché,
- Le joint du lavabo de la classe maternelle a besoin d'être refait,
- Des ampoules dans les toilettes côté maternelle doivent être changées,
- Mme Collin souhaite récupérer un logiciel pédagogique qui était installé sur l'ordinateur de la classe qui a fermé, mais elle est bloquée par une demande de code Admin qu'elle ne possède pas.
- Absence d'eau chaude dans la classe de Mme Collin.
- Il faudrait réparer un des vélos de la maternelle (pédale démontée),
- Il y a un problème avec la serrure d'un placard dans la salle de jeux,

- Le plastique des structures de la salle de jeux est cassant et les rend dangereuses. Que peut-on faire pour les sécuriser ?
- Une serrure du panneau d'affichage de l'école côté maternelle est cassée.
- Afin de poursuivre le développement du jardin à l'école, il faudrait enrichir la terre.

Demande de matériel :

- 5 tables (hauteur : 58 cm, largeur : 59 cm et profondeur : 40 cm avec des cases de rangement) sont demandées pour la classe des maternelles,
- Deux doubles de clés pour les grilles et une porte d'entrée de l'école : ceux dont disposait l'école ont été remis à l'UE et la présence de remplaçants nécessite des clés supplémentaires.

Questions diverses (elles ont été transmises mercredi par mail):

- Concernant le marché de Noël, l'ouvrez-vous cette année à des artisans afin de faire plus grand ?

Réponse : Les règles du commerce sont strictes. Nous devons demander à la mairie si c'est possible et à quelles conditions.

- Les élèves côté grille du bas sortent la plupart du temps à 11h35 ou 16h35 voire certaines fois plus tard, est-il possible de faire au mieux afin que les horaires soient respectés ?

Réponse : Un effort sera fait par les enseignants.

- Est il possible de tracer une zone fumeur côté entrée maternelle afin que les parents ne fument pas vers la grille et devant les fenêtres ? (Demande faite par plusieurs parents)

Réponse de la mairie : Une solution est étudiée : affichage et/ou marquage au sol qui devraient être réalisés pendant ces vacances.

- Est ce que l'école ou certaines classes vont participer au téléthon à Luxeuil la journée ?

Réponse : Avec les séances de piscine en plus cette année durant cette période, l'agenda est trop chargé.

- Est-ce que l'école va participer à carnaval avec les autres écoles de Luxeuil ?

Réponse : Actuellement l'école du Mont Valot est la seule de Luxeuil à faire un défilé de carnaval. Il n'existe pas de manifestation de carnaval commune à toutes les écoles de la ville.

La directrice :



les parents d'élèves

